

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

L'école du Bouchet recrute et forme chaque année des ingénieurs, des agents techniques, des techniciens de l'environnement et des personnels administratifs.

Les ingénieurs, recrutés par concours national doivent être titulaires d'un doctorat obtenu dans une discipline touchant soit à l'environnement, soit au droit. Ils sont ensuite stagiaires pendant un an, au cours duquel un tuteur suit leur évolution. Ils reçoivent certaines spécialisations à l'école, notamment sur le développement durable, les statistiques et la recherche appliquée sur la faune et la flore.



Les agents techniques et techniciens de l'environnement sont des fonctionnaires depuis le 6 juillet 2001, affectés dans les services déconcentrés relevant du Ministre chargé de l'environnement et dans les établissements publics à caractère administratif qui en dépendent.

Ils interviennent dans l'une des trois spécialités suivantes :

- espaces protégés (parcs nationaux et réserves naturelles)
- milieux et faune sauvage (agents Office national de la chasse et de la faune sauvage)
- milieux aquatiques (Conseil supérieur de la pêche)

Ils participent aux missions techniques et de police de l'environnement, recherchent et constatent les infractions aux réglementations pour lesquelles ils sont commissionnés et assermentés. Ils peuvent être appelés à participer à des plans ou des opérations de secours.



La première année, les agents suivent une formation théorique à l'école du Bouchet (droit, législation, techniques de tir et méthodes d'intervention ...) et une formation pratique qui se déroule sur le terrain dans divers départements et bénéficient pendant cette période d'une formation organisée sous l'égide de l'Institut de formation de l'environnement (IFORE), nouvellement créé.



A l'issue de cette année, ils peuvent être affectés soit en milieux montagneux, maritime ou de plaine, ainsi qu'en outre-mer (Réunion - Guyane - Martinique - Guadeloupe - Saint Pierre et Miquelon).

Les techniciens de l'environnement assurent l'encadrement des agents techniques de l'environnement.

Les personnels administratifs (chargés de mission, secrétaires administratifs et adjoints administratifs) sont également recrutés par concours national organisé au Bouchet. Leur année de stage est

constituée d'une alternance de cours sur la gestion administrative et comptable et d'applications pratiques, avec accompagnement par un maître de stage.

La formation continue des agents y est aussi dispensée (lutte anti-braconnage - convention de Washington - gestion des conflits - formation informatique et diverses spécialisations...).

Pour accueillir les stagiaires, l'école dispose de 54 chambres, d'un service de restauration tenus par des personnels de cuisine et d'entretien.

Le magasin d'habillement et d'équipement se situe également sur le site du BOUCHET, ainsi qu'un terrain de sport.

